

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 4 avril 2013

Le quatre avril deux mille treize à dix neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine Amont, légalement convoqué à domicile par écrit le 28 mars 2013, s'est réuni salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville de Choisy-le-Roi, sous la présidence de Daniel DAVISSE.

Étaient présents :

MM. DAVISSE Daniel, AUDOUBERT Alain, GOSNAT Pierre, BOURJAC Jean-Marc, DUCHENE Chantal, KENNEDY Jean Claude, BERNARD Sandrine, LEPRÊTRE Michel, BERNARD Méhadée, TISLER Frédéric, DUBOUCHET Michèle, DIGUET Patrice, ABDOUN CHAREF Slimane, AGIER Isabelle, ARNAUD Anne Marie, ATHÉA Bernard, BEN MOHAMED Khaled, BISMUTH Bernard, BROUTÉ Camille, CASTELNAU Bruno, CHICOT Rémi, COUTHURES Jean, EBODE-ONDOBO Bernadette, ÉTAVE Dominique, GERMA Sophie, GUILLAUME Didier, LECLERCQ Régis, LOICHOT Élisabeth, LORAND Isabelle, LUC Nadine, MARCHAND Romain, PANETTA Tonino, PETER Séverine, POTIER Bertrand, RABARDEL Evelyne, RIVIERE Hervé, SALLY BOUNDE CLEON Mathilde, SPIRO Jacqueline, TAGZOUT Mourad, TMIMI Hocine, VEYRUNES-LEGRAIN Cécile, WOJCIECHOWSKI Bozena

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. BEAUBILLARD Olivier	mandat à Mme WOJCIECHOWSKI Bozena
M. BELL-LLOCH Pierre	mandat à Mme RABARDEL Evelyne
M. BOUYSSOU Philippe	mandat à Mme BERNARD Méhadée
M. BRAHIMI Nadia	mandat à M. ATHEA Bernard
Mme DESPRES Catherine	mandat à M. DIGUET Patrice
M. HAMANI Djamel	mandat à M. SALLY BOUNDE CLEON Mathilde
M. LADIRE Luc	mandat à Mme GERMA Sophie
M. MARTINEZ Pierre	mandat à M. COUTHURES Jean
Mme MASSE Elodie	mandat à M. TISLER Frédéric
M. MERCIER Denis	mandat à Mme BERNARD Sandrine
Mme TEYSSERON Agnès	mandat à VEYRUNES-LEGRAIN Cécile

ÉTAIENT ABSENTS : MM. DESABRES DOS SANTOS Maria, RAMAEL Albertino, TROUDI Raoudha

SECRETARE DE SEANCE : Mme BROUTÉ Camille

<u>Conseillers en exercice</u>	56
Présents	42
Représentés	11
Absents	3
<u>Votes</u>	
Pour	49
Contre	4
Abstention	/

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité de la Préfecture de Créteil le

de la publication le

OBJET :

Vœu présenté par les élus du « Front de gauche – Parti de gauche » en faveur du maintien de l'emploi au sein du groupe SANOFI et du retrait du plan de restructuration de l'entreprise

**Vœu présenté par les élus du « Front de Gauche-Parti de Gauche » au sein
du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Seine-Amont
en faveur du maintien de l'emploi au sein du groupe SANOFI
et du retrait du plan de restructuration de l'entreprise**

Avril 2008 : annonce d'un plan dit de reconversion de l'usine de Vitry qui a abouti à 471 suppressions d'emploi, de nombreux bâtiments détruits et la création d'une seule unité biotechnologique, qui ne produit pas de lots commerciaux pour l'instant.

Juin 2009 : annonce d'un plan de restructuration de la recherche qui a conduit à de nombreuses fermetures de sites et la suppression, sur Vitry-Alfortville, de près de 300 emplois.

Décembre 2010 : annonce de 575 suppressions de postes dans la visite médicale, mais aussi la fermeture d'un site à Gentilly, dont le maintien a été obtenu grâce à la mobilisation des salariés et d'élus du Val-de-Marne.

Sur la période 2009-2011, ce sont plus de 4000 emplois que le groupe SANOFI a détruit en France, malgré un bénéfice de plus de 26 milliards d'euros, sur la même période.

Le 5 juillet dernier, un nouveau plan de restructuration est présenté par la direction touchant la recherche, la production de vaccins et les fonctions supports.

Les organisations syndicales contestent ce plan dans son ensemble, contestent le rationnel économique et scientifique, contestent les chiffres en matière de suppression d'emploi et contestent enfin le fait que ce plan serait mis en œuvre uniquement sur la base du volontariat.

Sur l'aspect économique, les résultats du groupe SANOFI sont très parlants. Le chiffre d'affaire est de 35 milliards d'euros, le résultat net de 8.2 milliards. Certes ce dernier est en légère baisse, c'est certainement pour cela que les dividendes sont encore augmentés et représentent désormais 45% des bénéfices.

Sur l'aspect scientifique, c'est à la destruction d'un outil de recherche pharmaceutique, pourtant stratégique pour notre pays, que nous assistons en totale contradiction avec les soi-disant ambitions affichées par l'entreprise.

Sur l'emploi, ce sont d'après l'expert mandaté par les représentants du personnel, plus de 1300 postes supprimés et en tout plus de 2000 postes impactés par cette nouvelle restructuration.

Au regard du contenu du plan tout laisse à penser qu'il ne pourra être mis en place uniquement par le volontariat.

Malgré des propos qui se veulent rassurants sur les sites de région parisienne, Vitry/Alfortville et Chilly-Mazarin, ceux-ci se trouvent fragilisés par ces décisions de réduction du potentiel de recherche du groupe SANOFI.

Concernant le centre de recherche de Vitry-Alfortville, les propos de la direction ne peuvent masquer la réalité. Les principales activités du site sont en tension :

- L'oncologie est mise en concurrence avec les sites américains
- Les biotechnologies sont questionnées par le rachat récent de l'entreprise américaine Genzyme pour près de 20 milliards de dollars, spécialisée dans ce domaine
- Les activités de développement sont fragilisées par un accord de 10 ans avec un important sous-traitant

Les activités de recherche sur Vitry-Alfortville sont également mises en tension par les plans précédents, par les réductions fortes sur les budgets, par la non-embauche de jeunes chercheurs.

Ce nouveau plan est donc néfaste pour l'emploi, la formation, la recherche, et plus largement les malades qui, en France et dans le monde, ont besoin de nouveaux traitements. Le groupe SANOFI bénéficie pourtant du Crédit Impôt Recherche à hauteur de 150 millions €, ce qui correspond à la masse salariale annuelle totale des 1300 salariés du centre de recherche de Vitry-Alfortville. Il va également bénéficier du crédit impôt compétitivité d'un montant de près de 50 millions d'euros.

Localement, l'affaiblissement des centres de recherche et de production de Vitry/Alfortville handicape la nécessaire revitalisation du bassin d'emploi, déjà cruellement touché par la désindustrialisation, et notamment l'Opération d'Intérêt National Seine-Amont et le projet Grandes Ardoines. Ce dernier devrait inclure une pépinière d'entreprises dans le domaine des biotechnologies adossée à Sanofi. Or ce projet ne semble pas progresser et ne fait pas l'objet de concertations nécessaires avec les salariés du site concerné.

Au-delà, les centres de recherche et de production SANOFI jouent un rôle majeur pour nos communes, notre département, l'Ile de France et notre pays. C'est pourquoi l'État ne peut se désintéresser des activités du groupe SANOFI et des emplois qu'il représente dans un secteur stratégique, pour la santé publique, notre système d'assurance maladie et l'industrie pharmaceutique.

Le 11 mars dernier, la cour d'appel de Paris a rendu justice aux salariés en lutte en annulant les livres 1 et 2 du plan, en demandant à la direction de reprendre la procédure au départ. C'est une première victoire, qui doit conduire à l'annulation définitive du plan.

C'est pourquoi :

Considérant que l'industrie pharmaceutique doit d'abord répondre aux besoins en santé publique,

Considérant que la direction de SANOFI privilégie les actionnaires et le court-terme au détriment des investissements dans sa recherche et son outil industriel,

Considérant la situation économique florissante de ce groupe,

Considérant l'impact social de ce nouveau projet de restructuration,

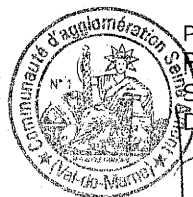
Considérant la place que SANOFI s'est engagé à occuper dans le développement du bassin d'emploi, en particulier l'Opération d'Intérêt National,

Considérant les aides publiques dont bénéficie SANOFI,

La communauté d'agglomération Seine-Amont:

- **Soutient la mobilisation des salariés et de leurs représentants pour le maintien et le développement des emplois, des activités et des sites**
- **Demande à la direction du groupe SANOFI d'annuler ce projet**
- **Souhaite étudier précisément avec l'ensemble des acteurs les conséquences actuelles et futures des restructurations de SANOFI sur l'OIN Seine Amont ainsi que sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre, à Gentilly et le Campus Grand Parc développé au tour de l'Institut Gustave Roussy à Villejuif notamment.**
- **Demande au gouvernement de reconsidérer les aides publiques dont bénéficie SANOFI et au parlement de lancer une commission d'enquête**
- **Demande au gouvernement d'organiser dans l'urgence une table ronde réunissant tous les acteurs sur l'avenir de SANOFI en France**
- **Demande au gouvernement de proposer une loi interdisant les suppressions d'emploi à caractère boursier**
- **Demande au gouvernement de proposer une loi réglementant plus drastiquement les plans de départ dit volontaires qui se multiplient dans les grands groupes**
- **Demande au gouvernement et au parlement d'ouvrir un débat sur la création d'un pôle public du médicament en France**

Fait et délibéré en séance à Choisy-le-Roi, le 4 avril 2013



Pour extrait conforme,
Président de la Communauté d'Agglomération
Seine Amont
Daniel DAVISSE